



Vendredi 8 novembre 2019 – Cadres et encadrement

Dans le cadre des négociations engagées depuis trois ans avec l'UIMM (Patronat de la métallurgie), les droits contenus dans la convention collective nationale des ingénieurs et cadres et le devenir même de cette convention sont sur la table. A la demande de la CGT et de la CGC, s'est ouverte une négociation spécifique à ces catégories. Celle-ci se tient dans un contexte particulier puisqu'au niveau interprofessionnel une négociation porte actuellement sur le statut de l'encadrement et sur la définition de ce qu'est l'encadrement.

L'UIMM a décidé de faire fi de cette négociation interprofessionnelle, le patronat de la métallurgie propose de définir uniquement au niveau de la branche ce qu'est l'encadrement et y attacher les droits et garanties qui seraient spécifiques aux salariés de cette catégorie. Pour l'UIMM, parmi ces « droits » spécifiques, encore des innovations à la sauce patronale avec une « obligation de loyauté renforcée » et « un droit à la déconnexion choisie et responsable » !!

La CGT a rappelé la nécessité de s'appuyer sur la négociation interprofessionnelle. Si celle-ci ne devait pas in fine aboutir, la CGT considère que la définition de l'encadrement proposée par l'ensemble des cinq confédérations syndicales au niveau interprofessionnel, devra être celle applicable dans la métallurgie. De cette définition de l'encadrement fondée sur la détention d'un diplôme d'enseignement supérieur ou de l'expérience acquise, sur le niveau d'autonomie et de responsabilité, devront découler des droits comme par exemple un droit de refus et d'alternative.

Prochaines réunions :

- 12 et 15 novembre : protection sociale
- 22 novembre : rémunération

La délégation fédérale.